

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2357

19 octobre 2007

SOMMAIRE

Alternative Real Investments S.A 113127	Mondi Business Papers
Artimon S.A113090	Mondi German Investments113106
Campria Capital Holding S.A113114	Mondi Packaging Europe113092
Cathare Wines S.A113131	Orchape-Lux S.à r.l
Compagnie Européenne de Participation	PE2 Financial Services S.à r.l113100
et d'Investissement S.A113090	Pôle S.A
Cordalia S.A113136	Poles Holding S.A113127
Elite Trading s.à r.l	Prime Oil Finance S.A113130
Engel Lux 2 S.à r.l	Promod Luxembourg113126
Foratec International Holding S.A 113100	Quinlan Private Golub (Luxembourg) S.à.
Franklin Templeton Strategic Allocation	r.l
Funds113105	Rambutau Holding S.A113106
Fremato Lux S.A113136	Restaurant Auberge Lamy II s.à.r.l113090
Grainger Luxembourg Germany (No.3) S.à	Roseman S.A
r.l	Société d'Investissement dans des Entre-
Hearing International Group S.A113091	prises Touristiques S.A
Hotel Net S.àr.l	Spring Multiple 2007 S.C.A
Ideal Standard International Holding113132	Starlux International S.A113122
Intels Group S.A113136	Stevan S.A113123
Kelti S.A113106	Stevan S.A113121
Kid International S.à r.l113128	Taranis International S.A
Laline S.A., SPF113100	Teksid Aluminum Luxembourg S.à r.l 113131
Laure Investments S.A113091	Topsheet Europe S.à r.l
Logistics G.H.T. S.A	Tufnell Park S. à r. l
LS Alloys113122	Unité Finance S.à r.l
Maifren Holding S.A113135	WM Bech (Luxembourg) S.à r.l113127
Merrill Lynch European Holdco S.à r.l113107	WP I Investments S.à r.l
MLWERT 3 S.à r.l113092	WSP Investment



Restaurant Auberge Lamy II s.à.r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. Hotel Net S.àr.l.).

Siège social: L-9907 Troisvierges, 51, rue d'Asselborn. R.C.S. Luxembourg B 102.402.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clervaux, le 13 septembre 2007.

M. Weinandy

Notaire

Référence de publication: 2007112015/238/13.

(070128409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2007.

Artimon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 110.033.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007112014/242/12.

(070127692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

Compagnie Européenne de Participation et d'Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 37.300.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 21 septembre 2007.

P. Bettingen

Notaire

Référence de publication: 2007112012/202/12.

(070128578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2007.

Taranis International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 45.277.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire, qui s'est tenue à Luxembourg, le vendredi 20 avril 2007, que l'Assemblée a pris, entre autres, les résolutions suivantes:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du 31 mai 2006 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour. L'Assemblée décide de ne pas renommer Monsieur Onelio Piccinelli et Monsieur Alfonso Belardi en leur qualité d'Administrateur de la société et décide de nommer les Administrateurs suivants:

- Monsieur Davide Murari, employé privé, au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); Administrateur et Président du Conseil d'Administration;
- Monsieur Salvatore Desiderio, employé privé, au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); Administrateur;
- Monsieur Stefano De Meo, employé privé, au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); Administrateur.



Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2010.

L'Assemblée décide de renommer la société FIDUCIAIRE MEVEA Sàrl, 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2006.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de transférer, avec effet immédiat, le siège social de la société du 9, rue Goethe, L-1637 Luxembourg au 5, rue CM. Spoo, L-2546 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2007.

Le Conseil d'Administration

D. Murari / S. Desiderio

Président / Administrateur

Référence de publication: 2007112518/43/37.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, réf. LSO-Cl04742. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070128699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2007.

Hearing International Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 90.760.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires en date du 20 août 2007

- 1. La société à responsabilité limitée INTERAUDIT S.à r.l. a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes.
- 2. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg 58.545, L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2008.
- 3. Le siège social a été transféré de L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1 ^{er} , à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 6 septembre 2007.

Pour HEARING INTERNATIONAL GROUP S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007112516/29/20.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2007, réf. LSO-Cl05301. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070128693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2007.

Laure Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 121.116.

Le bilan et l'annexe pour la période allant du 30 octobre 2006 au 31 décembre 2006 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007112174/565/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2007, réf. LSO-Cl06477. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070128486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2007.



Mondi Packaging Europe, Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 58.336.

Lors du conseil d'administration en date du 20 juillet 2007, il a été décidé de transférer le siège social du 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007112523/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2007, réf. LSO-Cl06277. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070128231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2007.

Mondi Business Papers, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 205.730.550,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 109.761.

Lors du conseil de gérance en date du 20 juillet 2007, il a été décidé de transférer le siège social du 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007112526/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2007, réf. LSO-Cl06281. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070128238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2007.

MLWERT 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 131.733.

STATUTES

In the year two thousand seven, on the eleventh day of September.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

MLWERT HOLDINGS S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, in the process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies,

hereby represented by Maître Baudouin Mathieu, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on September 11, 2007.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name MLWERT 3 S.à r.l. (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand



Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

- 3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and/or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further make direct or indirect real estate investments and invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.
- 3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debtor equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.
- 3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.
- 3.4. The Company may generally carry out any operations and transactions, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

- 4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.
- 4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

- 5.1. The Company's corporate capital is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) represented by 500 (five hundred) shares in registered form with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five euro) each, all subscribed and fully paid-up.
- 5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

- 6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.
- 6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.
 - 6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non- shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.



6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

- 7.1. The Company is managed by a single manager or by a board of managers, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. The manager(s) need not to be shareholder(s).
 - 7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

Art. 8. Powers of the board of managers.

- 8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.
- 8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, jointly by any two managers of the Company.

Art. 9. Procedure.

- 9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.
- 9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.
- 9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing or by facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.
- 9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.
- 9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.
- 9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.
- **Art. 10. Representation.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two managers or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.
- **Art. 11. Liability of the managers.** The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and voting rights.

- 12.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.
- 12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.
- 12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

- 13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.
- 13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.
- 13.3. Notwithstanding article 13.2 of these Articles, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.



V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

- 14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December.
- 14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.
 - 14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

- 15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.
- 15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

VI. Dissolution - Liquidation

- 16.1 In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder (s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.
- 16.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VI. General provision

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2007.

Subscription - Payment

Thereupon, MLWERT HOLDINGS S.à r.l., prenamed and represented as stated above, declares to subscribe for 500 (five hundred) shares in registered form, each with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five euro), and to fully pay for such shares by way of a contribution in cash amounting to EUR 12,500.- (twelve thousand and five hundred euro).

The amount of EUR 12,500.- (twelve thousand and five hundred euro) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,800.- (one thousand eight hundred euro).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

- 1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:
- Mr John Katz, with professional address, MERRILL LYNCH GLOBAL PRINCIPAL INVESTMENTS, 4 World Financial Center, 9th Floor, New York, NY 10080, U.S.A., born on
- Mr Robert Barnes, with professional address at 2 King Edward Street, London EC1A 1HQ, United Kingdom, born on 20 Novembre 1957, in Rinteln, Germany,
- Mr Guy Harles, with professional address at L-1468 Luxembourg, 14, rue Erasme, Grand Duchy of Luxembourg, born on 4 May 1955, in Luxembourg.
 - 2. The registered office of the Company is set at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717, Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a German version and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.



The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Folgt die deutsche Übersetzung des hervorliegenden Textes:

Im Jahre zweitausendundsieben, am elften des Monats September.

Vor Maître Henri Hellinckx, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

MLWERT HOLDINGS S.à r.l., eine luxemburgische Gesellschaft mit beschränkter Haftung («société à responsabilité limitée»), mit Gesellschaftssitz in 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxemburg, im Prozess eingetragen zu werden beim luxemburgischen Handelsregister,

vertreten durch Baudouin Mathieu, Rechtsanwalt, mit Berufsadresse in Luxemburg, auf Grund einer Vollmacht, die in Luxemburg am 11. September 2007 ausgestellt wurde.

Diese Vollmacht, nachdem sie vom Bevollmächtigten und dem unterzeichneten Notar ne varietur unterzeichnet wurde, bleibt dieser Urkunde zum Zweck der Registrierung beigebogen.

Welcher Komparent, handelnd wir vorstehend, hat den unterzeichneten Notar ersucht, die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung («société à responsabilité limitée»), die hiermit gegründet wird, wie folgt zu dokumentieren:

Bezeichnung - Gesellschaftssitz - Gesellschaftszweck - Dauer

Art. 1. Bezeichnung. Es wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung («société à responsabilité limitée») unter der Bezeichnung MLWERT 3 S.à r.l. (die Gesellschaft) gegründet, die der Luxemburger Gesetzgebung unterliegt, insbesondere dem Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, wie abgeändert (das Gesetz), sowie gegenwärtiger Satzung (die Satzung).

Art. 2. Gesellschaftssitz.

- 2.1. Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg-Stadt, im Großherzogtum Luxemburg. Er kann durch einfachen Beschluss des Alleinigen Geschäftsführers, oder gegebenenfalls, des Vorstandes der Gesellschaft an einen anderen Ort innerhalb der Gemeinde verlegt werden. Des weiteren kann der Sitz durch einen Beschluss des Alleinaktionärs oder der Hauptversammlung der Aktionäre gemäß der Art und Weise, wie sie für Satzungsänderungen vorgesehen ist, an einen anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.
- 2.2. Zweigniederlassungen, Filialen und andere Geschäftsräume können entweder im Großherzogtum Luxemburg oder im Ausland durch einen Beschluss des Alleinigen Geschäftsführer, oder gegebenenfalls, des Vorstandes der Gesellschaft errichtet werden. Sollte der Alleinige Geschäftsführer, oder gegebenenfalls, der Vorstand der Gesellschaft beschließen, dass außergewöhnliche politische oder militärische Entwicklungen oder Ereignisse bestehen oder vorauszusehen sind, und dass diese Entwicklungen oder Ereignisse die normale Geschäftstätigkeit am Sitz der Gesellschaft, oder die Verbindung derselben mit dem Ausland behindern würden oder eine solche Behinderung vorauszusehen ist, kann der Sitz vorübergehend ins Ausland verlegt werden bis zur vollständigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse. Derartige provisorische Maßnahmen haben keinen Einfluss auf die Nationalität der Gesellschaft, die trotz der provisorischen Sitzverlegung des Gesellschaftssitzes eine Luxemburger Gesellschaft bleibt.

Art. 3. Gesellschaftszweck.

- 3.1. Der Gegenstand der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen in irgendwelcher Form an Luxemburger oder ausländischen Gesellschaften oder Unternehmen, sowie die Verwaltung, die Steuerung und Entwicklung solcher Beteiligungen. Insbesondere darf die Gesellschaft Aktien, Anteile und andere Wertpapiere, Anleihen, Rentenwerte, Geldmarkteinlagen und andere Schuldtitel aller Art durch Zeichnung, Kauf oder Tausch oder sonst wie erwerben, und im Allgemeinen alle Wertschriften und Finanzinstrumente, die von öffentlichen oder privaten Rechtspersönlichkeiten jeder Art ausgegeben werden. Sie kann an der Gründung, Entwicklung, Verwaltung und Aufsicht aller Gesellschaften oder Unternehmen teilnehmen. Des weiteren kann sie die direkten oder indirekten Immobilienanlagen weiterbilden und in den Erwerb und die Verwaltung eines Bestands von Patenten oder anderen geistigen Eigentumsrechten jeder Art oder jeden Ursprungs investieren.
- 3.2. Die Gesellschaft kann Darlehen jeder Art aufnehmen, außer auf dem Wege von öffentlichen Angeboten. Sie kann, jedoch nur durch Privatplatzierung, Schuldscheine, Anleihen und Rentenwerte, sowie jede Art von Schuldtiteln und/oder Dividendenpapieren ausgeben. Die Gesellschaft kann Geldmittel verleihen, einschließlich, ohne Begrenzung, die Erlöse aus Kreditverbindlichkeiten und/oder Emissionen von Schuld- oder Dividendenpapieren an ihre Zweigunternehmen, angegliederte Gesellschaften und/oder jede andere Gesellschaft und die Gesellschaft kann in Bezug auf ihr gesamtes oder teilweises Vermögen ebenfalls Sicherheiten leisten; sie kann verpfänden, übertragen, belasten oder sonst wie Sicherheiten bestellen und gewähren, um ihren eigenen Verpflichtungen und Vereinbarungen und/oder den Verpflichtungen und Vereinbarungen jeder anderen Gesellschaft nachzukommen, und sie im Allgemeinen zu eigenem Nutzen und/oder zum Nutzen jeder anderen Gesellschaft oder Person abzusichern, in jedem Fall werden jene Tätigkeiten nicht als regulierte Tätigkeiten des finanziellen Sektors betrachtet zu einer gewissen Maßnahme.



- 3.3. Mit dem Ziel einer effizienten Verwaltung kann sich die Gesellschaft im Allgemeinen in Bezug auf ihre Anlagen aller Techniken und Instrumente bedienen, einschließlich der Techniken und Instrumente, die dazu konzipiert sind, die Gesellschaft gegen Kredit-, Wechsel-, Zinssatz- und andere Risiken abzusichern.
- 3.4. Die Gesellschaft darf im Allgemeinen alle Tätigkeiten und alle Transaktionen ausführen, die dazu bestimmt sind, ihren Gesellschaftszweck zu fördern oder die sich auf ihren Gesellschaftszweck beziehen.

Die Firma kann alle mögliche Betriebe und Verhandlungen im Allgemeinen durchführen, die direkt oder indirekt auf seinem Gegenstand bevorzugen Sie oder beziehen Sie.

Art. 4. Dauer.

- 4.1. Die Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit gegründet.
- 4.2. Die Gesellschaft kann nicht aufgelöst werden wegen einem Sterbefall, der Aufhebung von Bürgerrechten, Rechtsunfähigkeit, Insolvenz, Konkurs oder ähnlichen Vorkommnissen, die einen oder mehrere Aktionäre betreffen.

II. Kapital - Aktien

Art. 5. Kapital.

- 5.1. Das Kapital der Gesellschaft ist auf EUR 12.500,- (zwölf tausend Euro) festgelegt und besteht aus 500 (fünfhundert) Namensaktien mit einem Nennwert je Aktie von EUR 25,- (fünfundzwanzig Euro), alle Aktien sind gezeichnet und voll eingezahlt.
- 5.2. Das Aktienkapital der Gesellschaft kann bei einem oder mehreren Anlässen durch einen Beschluss des Alleinaktionärs oder, gegebenenfalls, durch die Hauptversammlung der Aktionäre gemäß der Art und Weise, wie sie für Satzungsänderungen vorgesehen ist, erhöht oder vermindert werden

Art. 6. Aktien.

- 6.1. Jede Aktie erteilt dem Besitzer ein Anrecht auf einen Bruchteil der gemeinschaftlichen Vermögenswerte und Gewinne der Gesellschaft in unmittelbarem Verhältnis zu der Anzahl der bestehenden Aktien.
- 6.2. Die Aktien der Gesellschaft sind unteilbar, da je Aktie nur ein Besitzer anerkannt wird. Gemeinschaftliche Eigentümer haben eine einzige Person zu ihrem Vertreter für ihre Beziehungen mit der Gesellschaft zu ernennen.
 - 6.3. Die Aktien sind zwischen den Aktionären oder, im Falle eines Alleinaktionärs, an Dritte frei übertragbar.

Falls die Gesellschaft mehr als einen Aktionär hat, unterliegt die Übertragung von Aktien an Nicht-Aktionäre der vorherigen Zustimmung der Hauptversammlung der Aktionäre, die mindestens drei Viertel des Aktienkapitals der Gesellschaft vertreten.

Eine Aktienübertragung bindet die Gesellschaft oder Dritte nur infolge einer Mitteilung an die, oder einer Billigung seitens der Gesellschaft, gemäß Artikel 1690 des Bürgerlichen Rechts.

Bezüglich aller anderen Angelegenheiten wird auf die Artikel 189 und 190 des Gesetzes hingewiesen.

- 6.4. Am Sitz der Gesellschaft wird gemäß den Bestimmungen des Gesetzes ein Aktionärsregister aufbewahrt, das von jedem Aktionär, der dies verlangt, eingesehen werden kann.
 - 6.5. Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes ihre eigenen Aktion zurückkaufen.

III. Geschäftsführung - Vertretung

Art. 7. Geschäftsführungsrat.

- 7.1. Die Gesellschaft wird von einem Alleinigen Geschäftsführer oder von einem Vorstand geleitet. Die Geschäftsführer werden durch einen Beschluss des Alleinaktionärs oder, gegebenenfalls, durch die Hauptversammlung der Aktionäre ernannt werden, welche(r) ihre Amtszeit festlegt. Die Geschäftsführer müssen nicht Aktionäre sein.
 - 7.2. Die Geschäftsführer können ad nutum vom Amt abgesetzt werden (ohne jeden Grund).

Art. 8. Befugnisse des Geschäftsführungsrates.

- 8.1. Alle Vollmachten, welche nicht ausdrücklich per Gesetz oder durch die gegenwärtige Satzung der Hauptversammlung der Aktionäre vorbehalten sind, fallen unter den Zuständigkeitsbereich des Alleinigen Geschäftsführers, oder wenn die Gesellschaft von mehr als einem Geschäftsführer gehandhabt wird, des Vorstandes, der alle Befugnisse hat, um alle Handlungen und Tätigkeiten auszuführen und zu bestätigen, die mit dem Gegenstand der Gesellschaft übereinstimmen.
- 8.2. Besondere und begrenzte Vollmachten können für bestimmte Angelegenheiten vom Geschäftsführer, oder, im Falle mehrerer Geschäftsführer, von zwei Geschäftsführern der Gesellschaft, an einen oder mehrere Vertreter vergeben werden, die keine Gesellschafter sein müssen.

Art. 9. Verfahren.

- 9.1. Der Geschäftsführungsrat tritt so oft am Ort, der in den Einberufungsschreiben angegeben ist, zusammen wie die Interessen der Gesellschaft es verlangen, oder auf Einberufung eines Geschäftsführers.
- 9.2. Schriftliche Mitteilung über jede Geschäftsführungsratssitzung ergeht mindestens 24 (vierundzwanzig) Stunden vor dem Tag der Sitzung an alle Geschäftsführer, außer in einem Notfall, in welchem Fall die Art dieser Umstände im Einberufungsschreiben für die Geschäftsführungsratssitzung anzugeben ist.



- 9.3. Ein Einberufungsschreiben ist nicht erfordert wenn alle Mitglieder des Geschäftsführungsrates der Gesellschaft in einer Sitzung anwesend oder vertreten sind und erklären, über die Sitzung rechtmäßig informiert worden zu sein und die Tagesordnung zu kennen. Es kann von jedem Mitglied des Geschäftsführungsrats der Gesellschaft per Brief, Faksimile oder Email auf das Einberufungsschreiben verzichtet werden.
- 9.4. Jeder Geschäftsführer kann an jeder Geschäftsführungsratssitzung teilnehmen, indem er einen anderen Geschäftsführer zu seinem Vertreter bestellt.
- 9.5. Der Geschäftsführungsrat kann nur gültig tagen und beschließen, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Die Beschlüsse des Geschäftsführungsrats werden gültig mit der Mehrheit der Stimmen gefaßt. Die Beschlüsse des Geschäftsführungsrats werden in Protokollen festgehalten, die von allen in der Sitzung anwesenden oder vertretenen Geschäftsführern unterzeichnet sind.
- 9.6. Jeder Geschäftsführer kann über Telefon oder Videokonferenz oder durch jedwede andere, ähnliche Kommunikationsmittel an einer Geschäftsführungsratssitzung teilnehmen, die allen Personen, die an der Sitzung teilnehmen, ermöglichen, einander zu hören und miteinander zu sprechen. Die Teilnahme an einer Sitzung durch diese Mittel ist gleich einer persönlichen Teilnahme an dieser Sitzung.
- Art. 10. Vertretung. Die Gesellschaft ist in allen Angelegenheiten gegenüber Dritten durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Geschäftsführern der Gesellschaft gebunden oder, falls anwendbar, durch die gemeinsame oder einzelne Unterschrift jeder Person, der solche Unterschriftsvollmacht gemäß Artikel 8.2. gegenwärtiger Satzung gültig erteilt wurde.
- Art. 11. Verpflichtung der Geschäftsführer. Die Geschäftsführer sind durch ihr Amt nicht persönlich haftbar für Verpflichtungen, die sie im Namen der Gesellschaft gültig eingegangen sind, unter der Bedingung, dass solche Verpflichtungen in Übereinstimmung mit gegenwärtiger Satzung sowie den anwendbaren Bestimmungen des Gesetzes sind.

IV. Hauptversammlungen der Aktionäre

Art. 12. Befugnisse und Stimmrechte.

- 12.1. Der Alleinaktionär übernimmt alle Vollmachten, die vom Gesetz der Hauptversammlung der Aktionäre übertragen werden.
 - 12.2. Jeder Aktionär besitzt Stimmrechte, die im Verhältnis zur Anzahl seiner Aktien stehen.
- 12.3. Jeder Aktionär kann eine natürliche Person oder Rechtspersönlichkeit per Brief, Telegramm, Telex, Faksimile oder E-Mail zu seinem Bevollmächtigten bestellen um ihn bei den Hauptversammlungen der Aktionäre zu vertreten.

Art. 13. Form - Beschlussfähige Anzahl - Mehrheit.

- 13.1. Falls die Anzahl der Aktionäre fünfundzwanzig nicht übersteigt, können ihre Entscheidungen durch Zirkularbeschluss gefasst werden, dessen Text schriftlich, sei es im Original, oder über Faksimile oder Email, an alle Aktionäre geschickt wird. Die Aktionäre geben ihre Stimme durch Unterzeichnung des Zirkularbeschlusses ab. Die Unterschriften der Aktionäre können auf einem einzigen Dokument oder auf mehreren Exemplaren eines gleichlautenden Beschlusses geleistet werden, und per Brief oder per Faksimile bescheinigt werden.
- 13.2. Kollektivbeschlüsse sind nur gültig, wenn sie von Aktionäre gefasst werden, die mehr als die Hälfte des Aktienkapitals besitzen.
- 13.3. Ungeachtet von Artikel 13.2. gegenwärtiger Satzung können Beschlüsse in Bezug auf Abänderungen der Satzung oder in Bezug auf die Auflösung und Liquidation der Gesellschaft nur mit der Stimmenmehrheit der Aktionäre, die mindestens drei Viertel des Aktienkapitals der Gesellschaft besitzen, gefasst werden.

V. Jahresrechnungen - Gewinnzuteilung

Art. 14. Geschäftsjahr.

- 14.1. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt jedes Jahr am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember.
- 14.2. In Bezug auf das Ende des Geschäftsjahres der Gesellschaft, hat der Alleinige Geschäftsführer, oder gegebenenfalls, des Vorstandes, jedes Jahr die Bilanz und die Gewinn- und Verlustkonten der Gesellschaft, sowie das Inventar, einschließlich der Angabe des Wertes der Aktiva und Passiva der Gesellschaft zu erstellen, mit einem Anhang, der alle Verpflichtungen der Gesellschaft zusammenfasst, und die Verbindlichkeiten der Geschäftsführer, des oder der Rechnungskommissare (falls andwendbar) und der Aktionäre der Gesellschaft zusammenfasst.
 - 14.3. Jeder Aktionär kann das obengenannte Inventar und die Bilanz am Sitz der Gesellschaft einsehen.

Art. 15. Gewinnverteilung.

- 15.1. Der in den Jahreskonten aufgeführte Bruttogewinn der Gesellschaft, nach Abzug der Allgemeinkosten, Tilgungen und Kosten, stellt den Nettogewinn dar. Ein Betrag gleich fünf Prozent (5 %) des Nettogewinns der Gesellschaft wird der gesetzlichen Rücklage zugeführt, bis diese zehn Prozent (10 %) des Grundkapitals der Gesellschaft erreicht hat.
- 15.2. Die Hauptversammlung der Aktionäre kann nach freiem Ermessen über den Überschuss verfügen. Insbesondere kann sie den Gewinn zu einer Dividendenzahlung freigeben oder sie der Rücklage zuweisen oder auch als Saldo vortragen.



VI. Auflösung - Liquidation

- 16.1. Im Falle einer Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren Liquidatoren ausgeführt, die keine Aktionäre zu sein brauchen, und die durch einen Beschluss des Alleinaktionärs oder der Hauptversammlung der Aktionäre ernannt werden, die ihre Vollmachten und Vergütung bestimmt. Falls in dem Beschluss des oder der Aktionäre, oder durch ein Gesetz, nichts Anderes vorgesehen ist, sind die Liquidatoren mit den weitgehendsten Befugnissen für die Realisierung der Vermögenswerte und die Zahlung der Verpflichtungen der Gesellschaft versehen.
- 16.2. Der Überschuss aus der Realisierung der Vermögenswerte und Zahlung der Verpflichtungen der Gesellschaft wird an den Aktionär gezahlt oder, im Falle mehrerer Aktionäre, an die Aktionäre im Verhältnis zu der Anzahl der Aktien, die sie in der Gesellschaft besitzen.

VI. Allgemeine Bestimmung

17. Es wird auf die Bestimmungen des Gesetzes in Bezug auf alle Angelegenheiten verwiesen, die nicht ausdrücklich in gegenwärtiger Satzung aufgeführt werden.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tag dieser Urkunde und endet am 31 Dezember 2007.

Zeichnung - Zahlung

Daraufhin erklärt MLWERT HOLDINGS S.à r.l., genannt und vertreten wie vorstehend angegeben, 500 (fünfhundert) Aktien in Namensform zu zeichnen, jede mit einem Nennwert von EUR 25,- (fünfundzwanzig Euro) und diese Aktien vollständig durch Barzahlung mit einem Betrag von EUR 12.500,- (zwölftausend Euro) einzuzahlen.

Der Betrag von EUR 12.500,- (zwölftausend Euro) steht somit zur Verfügung der Gesellschaft, wie dem unterzeichneten Notar bescheinigt wurde, der dies ausdrücklich bestätigt.

Schätzung

Die Ausgaben, Kosten, Gebühren und Auslagen jeder Art, die von der Gesellschaft resultierend aus seiner Gesellschaftsgründung getragen werden müssen, werden auf ungefähr EUR 1.800,- geschätzt.

Beschlüsse des Alleinaktionärs

Sofort nach der Gründung der Gesellschaft hat der Alleinaktionär der Gesellschaft, der das gesamte gezeichnete Aktienkapital vertritt, folgende Beschlüsse gefasst:

- 1. Folgende Personen werden auf unbestimmte Zeit zu Geschäftsführern der Gesellschaft ernannt:
- John Katz, mit Berufsadresse bei MERRILL LYNCH GLOBAL PRINCIPAL INVESTMENTS, 4 World Financial Center, 9th Floor, New York, New York, NY 10080, Vereinigte Staaten von Amerika, geboren am
- Robert Barnes, mit Berufsadresse in 2 King Edward Street, London EC1A 1HQ, England, geboren am 20. November 1957 in Rinteln, Deutschland; und
- Guy Harles, mit Berufsadresse in L-1468 Luxemburg, 14, rue Erasme, Luxemburg, geboren am 4. Mai 1955 in Luxemburg.
 - 3. Der Sitz der Gesellschaft ist 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxemburg.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar, der die englische Sprache versteht und spricht, erklärt hiermit, dass auf Antrag des vorstehenden Komparenten gegenwärtige Urkunde auf English abgefasst ist, gefolgt von einer Fassung in deutscher Sprache, und dass im Falle einer Abweichung zwischen dem englischen und dem deutschen Text die englische Fassung überwiegt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg am Datum wie am Anfang dieser Urkunde erwähnt.

Und nach Vorlesung an den Bevollmächtigten des Komparenten hat dieser zusammen mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: B. Mathieu, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2007. Relation: LAC/2007/26675. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Für gleichlautende Kopie, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxemburg, den 21. September 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007112565/242/405.

(070129122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.



Topsheet Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle. R.C.S. Luxembourg B 101.582.

Extrait des décisions du Conseil d'administration du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007112501/534/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2007, réf. LSO-Cl03966. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070128127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2007.

Foratec International Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 56.633.

Extrait des décisions du Conseil d'administration du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007112508/534/20.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2007, réf. LSO-Cl03949. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070128105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2007.

PE2 Financial Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 90.464.

AUDEX SARL, RC B 64.276, dénonce avec effet au 31 août 2007 le siège social et la convention de domiciliation conclue avec la société

PE2 FINANCIAL SERVICES SARL, RC B 90.464

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007112499/1333/13.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2007, réf. LSO-Cl06702. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070128245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2007.

Laline S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 131.748.

STATUTS

L'an deux mille sept, le sept septembre.



Par-devant Maître Patrick Serres, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

1.- CAPINVEST LTD, ayant son siège social suite 24, Watergardens 6, P.O. Box 629, Gibraltar,

ici représentée par Madame Michelle Delfosse, ingénieur civil, demeurant professionnellement au 3-5, Place Winston Churchill à Luxembourg.

- 2.- Madame Nathalie Gautier, employée privée, demeurant professionnellement au 3-5, Place Winston Churchill à Luxembourg
 - 3.- Madame Michelle Delfosse, prénommée, agissant en son nom personnel.

Lesquels comparants, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société anonyme de gestion de patrimoine familial qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

I. Nom - Durée - Objet - Siège Social

- **Art. 1** er . Il est formé par les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme de gestion de patrimoine familial, sous la dénomination de LALINE S.A., SPF (ci-après la «Société»).
 - Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- **Art. 3.** La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial (SPF)».

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trois cent vingt mille euros (EUR 320.000,-) représenté par trois mille deux cents (3.200) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-) qui sera représenté par vingt mille (20.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 7 septembre 2012, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.



Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2. de la Loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la société. La société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des Actionnaires - Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le deuxième mardi du mois de mars à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heure et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

III. Conseil d'Administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.



Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur ne peut présenter plus d'un de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

- **Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.
- **Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.



Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la Société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

IV. Exercice social - Bilan

- **Art. 15.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.
- **Art. 16.** Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

V. Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

VI. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

La Loi et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2007.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu le 11 mars 2008.

Souscription et libération

Les actions ont été souscrites comme suit par:

Souscripteurs	Nombre	Montant
	d'actions	souscrit
		et libéré
		EUR
1. CAPINVEST LTD	3.196	319.600,-
2. Madame Nathalie Gautier	2	200,-
3. Madame Michelle Delfosse	2	200,-
Total:	3.200	320.000,-

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par l'apport à la Société de seize mille sept cent neuf (16.709) actions de la société d'investissement à capital variable DEWAAY GLOBAL BOND B CAP., ayant son siège social au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Ces actions ainsi apportées à la Société sont évaluées à la somme de trois cent vingt mille euros (EUR 320.000,-).

L'apport en nature ci-dessus a fait l'objet d'un rapport établi en date du 28 août 2007 par RSM AUDIT LUXEMBOURG S.à r.l., réviseur d'entreprises, Luxembourg, conformément à l'article 26-1 de la loi concernant les sociétés commerciales, lequel rapport restera, annexé aux présentes pour être soumis avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Ce rapport conclut comme suit:

Conclusion

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des actions dans la SICAV DEWAAY GLOBAL BOND B CAP. retenue au moment



de l'apport (soit EUR 19,152) ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur des actions de LALINE S.A., SPF émises en contrepartie, soit 3.200 actions d'une valeur nominale de EUR 100,- chacune.»

Une attestation bancaire certifiant que les seize mille sept cent neuf (16.709) actions de la société d'investissement à capital variable DEWAAY GLOBAL BOND B CAP. sont mises à la disposition de la Société, restera annexée aux présentes.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution sont évalués à environ six mille euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et aussitôt les actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

- 1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et le nombre des commissaires à un (1).
- 2. Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs:
- 1) Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;
- 2) Madame Michelle Delfosse, ingénieur civil, demeurant professionnellement au 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg:
- 3) Madame Nathalie Gautier, employée privée, demeurant professionnellement au 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

L'assemblée générale extraordinaire nomme Monsieur Henri Grisius aux fonctions de président du conseil d'administration.

- 3. A été nommée commissaire:
- AUDIT.LU, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 18, rue Hiel, L-6131 Junglinster, RCS Luxembourg B 113.620.
- 4. Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les comptes de l'année 2007.
 - 5. L'adresse de la Société est établie au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Delfosse, N. Gautier, P. Serres.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 septembre 2007. Relation: EAC/2007/10762. — Reçu 3.200 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 20 septembre 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007112570/239/264.

(070129299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.

Franklin Templeton Strategic Allocation Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 113.696.

Le bilan au 31 mars 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007112123/1284/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2007, réf. LSO-Cl03767. - Reçu 58 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070128338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2007.



Kelti S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 90.039.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007112167/799/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2007, réf. LSO-Cl06977. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070128481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2007.

Rambutau Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 102.829.

Le bilan et l'annexe au 30 juin 2007 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007112172/565/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2007, réf. LSO-Cl06458. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070128484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2007.

Elite Trading s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 128.544.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil de gérance tenue le 6 septembre 2007 que:

le siège social de la société a été transféré du 222C, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg au 7A, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007112520/1161/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2007, réf. LSO-Cl06250. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070128152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2007.

Mondi German Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 99.049.

Lors du conseil d'administration tenu en date du 20 juillet 2007, il a été décidé de transférer le siège social du 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007112522/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2007, réf. LSO-Cl06274. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070128229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2007.



Logistics G.H.T. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1243 Luxembourg, 25, rue Félix de Blochausen.

R.C.S. Luxembourg B 69.645.

Extrait de la résolution du conseil d'administration du 31 août 2007

Il résulte de cette assemblée extraordinaire que le siège de la société est transféré avec effet immédiat au 25, rue Félix de Blochausen à L-1243 Luxembourg.

Le 31 août 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007112532/5993/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2007, réf. LSO-Cl08203. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070128419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2007.

Pôle S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 36.319.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007112095/1267/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2007, réf. LSO-Cl06300. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070128051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2007.

Merrill Lynch European Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 131.744.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the nineteenth of July.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

ALEXCOURT LIMITED (pending change of name to MERRILL LYNCH EUROPEAN REAL ESTATE OPPORTUNITY FUND GP LIMITED), having its registered office at 10, Upper Bank Street, E14 5JJ London

here represented by Ms Ute Bräuer, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled ne varietur by the attorney in fact of the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

- Art. 1. There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become partners in the future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.
- **Art. 2.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind, and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.



The Company may further act as a manager or director with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or any other corporate structures.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

- Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.
- Art. 4. The Company will assume the name of MERRILL LYNCH EUROPEAN HOLDCO S.à r.l.
- **Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

- **Art. 7.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.
- **Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.
- **Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

- **Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.
 - Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix (es) the term of its/ their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, by the joint signature of any two managers.

Art. 13. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by any one manager at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, or in the absence of a chairman, the board of managers may appoint another manager as chairman by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, email, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.



The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

- **Art. 14.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.
- **Art. 15.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.
- **Art. 16.** The manager(s) do(es) not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

The Company shall indemnify any manager or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company, or, at its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for negligence or fault or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 17. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

- **Art. 18.** Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.
- **Art. 19.** Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 20. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

- Art. 21. The Company's year commences on the 1st of January and ends on the 31st of December.
- **Art. 22.** Each year on the 31st of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.
- **Art. 23.** Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 25. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.



Subscription and payment

The five hundred (500) shares have been subscribed by MERRILL LYNCH EUROPEAN REAL ESTATE OPPORTUNITY FUND GP LIMITED prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2007.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand eight hundred euro (EUR 1,800.-).

General meeting of partners

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering itself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

- 1. The registered office of the Company shall be at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg;
- 2. The following persons are appointed managers of the Company for an unlimited period:
- (i) Steven Glassman born in New Jersey, USA on August 17, 1964, with professional address at MERRILL LYNCH GLOBAL PRINCIPAL INVESTMENTS, 4 World Financial Center, 9th Floor, New York, NY 10080, USA;
- (ii) John Katz, born in Manhasset, USA on November 22, 1966, with professional address at MERRILL LYNCH GLOBAL PRINCIPAL INVESTMENTS, 4 World Financial Center, 9th Floor, New York, NY 10080, USA;
- (iii) Carlton Schultz, born in St Louis, Missouri, USA on March18, 1965, with professional address at MERRILL LYNCH GLOBAL PRINCIPAL INVESTMENTS, 4 World Financial Center, 9th Floor, New York, NY 10080, USA.
- (iv) Guy Harles born in Luxembourg on May 4, 1955 with professional address at L-1468 Luxembourg, 14, rue Erasme, Grand Duchy of Luxembourg;
- (v) Robert Barnes, born in Rinteln, Germany, on October 20, 1957, with professional address at EC1A 1HQ London, 2, King Edward Street.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the attorney in fact of the person appearing, known to the notary by her name, first name, civil status and residences, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-neuf juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

ALEXCOURT LIMITED (dont la dénomination sera changée en MERRILL LYNCH EUROPEAN REAL ESTATE OP-PORTUNITY FUND GP LIMITED), ayant son siège social à 10, Upper Bank Street, Londres E14 SW,

ici représentée par Madame Ute Bräuer, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

- **Art. 1** er . Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.
- **Art. 2.** L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.



La Société peut également agir comme gérant ou administrateur, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés en commandite ou de toutes autres structures sociétaires similaires.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.
- Art. 4. La Société prend la dénomination de MERRILL LYNCH EUROPEAN HOLDCO S.à r.l.
- Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

- **Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.
- **Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.
- **Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.
 - Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.
- Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Art. 13. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, e-mail, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.



Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

- **Art. 14.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.
 - Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.
- **Art. 16.** Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

La Société indemnisera tout gérant ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou tous procès auxquels il aura été partie en sa qualité de gérant ou fondé de pouvoir de la Société, ou pour avoir été, à la demande de la Société, gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditrice et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour négligence ou faute ou mauvaise administration; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil que le gérant ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef du gérant ou fondé de pouvoir.

Art. 17. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

- **Art. 18.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.
- **Art. 19.** Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 20. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

- Art. 21. L'année sociale commence le 1 er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.
- **Art. 22.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.
- **Art. 23.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société

Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

MERRILL LYNCH EUROPEAN REAL ESTATE OPPORTUNITY FUND GP LIMITED, prénommée, a souscrit cinq cents (500) parts sociales.



Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2007.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à mille huit cents euros (EUR 1.800,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

- 1. Le siège social de la Société est établi au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.
- 2. Les personnes suivantes sont nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée:
- (i) Steven Glassman né à New Jersey, USA le 17 août 1964, demeurant professionnellement au MERRILL LYNCH GLOBAL PRINCIPAL INVESTMENTS, 4 World Financial Center, 9th Floor, New York, NY 10080, USA;
- (ii) John Katz, né à Manhasset, USA le 22 novembre 1966, demeurant professionnellement au MERRILL LYNCH GLO-BAL PRINCIPAL INVESTMENTS, 4 World Financial Center, 9th Floor, New York, NY 10080, USA;
- (iii) Carlton Schultz, né à St. Louis, Missouri, USA le 18 mars 1965, demeurant professionnellement au MERRILL LYNCH GLOBAL PRINCIPAL INVESTMENTS, 4 World Financial Center, 9th Floor, New York, NY 10080, USA;
- (iv) Guy Harles né à Luxembourg le 4 mai 1955, demeurant professionnellement au L-1468 Luxembourg, 14, rue Erasme, Grand Duchy of Luxembourg;
- (v) Robert Barnes, né à Rinteln, Allemagne, le 20 octobre 1957, demeurant professionnellement à EC1A 1HQ Londres, 2, King Edward Street.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: U. Bräuer, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2007. Relation: LAC/2007/20018. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007112552/242/334.

(070129206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.

Quinlan Private Golub (Luxembourg) S.à. r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 12-14, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 102.423.

Il résulte d'une résolution de l'associé unique en date du 15 septembre 2007 que:

- La démission de Monsieur Matthew Fleming de son poste de gérant de la société a été acceptée,
- Monsieur Andrew Styles, né à Birmingham le 5 juillet 1962, demeurant professionnellement à Karlovo Namesti 10, 4th floor, 120 00 Prague 2, République Tchèque, a été nommé comme nouveau gérant de la société pour une durée illimitée.

Pour extrait conforme

Signature

Gérant

Référence de publication: 2007113121/1421/17.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-Cl07520. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070129370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.



Campria Capital Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 11.447.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007112092/1267/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2007, réf. LSO-Cl06315. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070128048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2007.

Société d'Investissement dans des Entreprises Touristiques S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 8.826.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007112091/817/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2007, réf. LSO-Cl07065. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070128110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2007.

Tufnell Park S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 131.742.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the 17 day of August.

Before the undersigned Maître Jacques Delvaux, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., a company having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 46.448, here represented by Mr Joost Mees, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has requested the officiating notary to document the following articles of incorporation of a «Société à responsabilité limitée», private limited liability company (the «Articles»), it deems to incorporate as partner or with any person or entity which may become partner of this company in the future.

Art. 1. Name. There is hereby formed a «Société à responsabilité limitée», private limited liability company under the name TUFNELL PARK S. à r. l. (the «Company») governed by the present Articles of incorporation and by current Luxembourg laws, and in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies (the «Law»), and the law of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on «Sociétés à responsabilité limitée».

Art. 2. Object. The purpose of the Company shall be the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and securities of whatever nature, including bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and other intellectual property rights.

The Company may borrow in any way form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt or other equity securities. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other



companies which form part of the same group of companies as the Company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies, which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further mortgage, pledge, hypothecate, transfer or otherwise encumber all or some of its assets. The Company may generally employ any techniques and utilise any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations risk, interest rate fluctuation risk and other risks.

The Company may furthermore carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions, which are or may be conducive to the above.

Art. 3. Registered office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office of the Company may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of managers.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of partner(s) deliberating in the manner provided by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers of the Company.

Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any partner.

Art. 5. Capital. The capital of the Company is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) represented by 1,250,000 (one million two hundred and fifty thousand) shares with a nominal value of EUR 0.01 (one Cent) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of partner(s) adopted in the same manner required for amendment of the Articles.

Art. 6. Shares. Each share of the Company confers an identical voting right and each partner has voting rights commensurate to his shareholding.

The shares are freely transferable among the partners.

Shares may not be transferred to non-partners unless partners representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

The Company shall have power to redeem its own shares. Such redemption shall be carried out by a unanimous resolution of an extraordinary general meeting of the partner(s), representing the entirety of the subscribed capital of the Company.

Art. 7. Management. The Company is managed by one or several managers. In case of plurality of managers, the managers constitute a board of managers composed of two classes of managers (A and B).

The manager(s) need not be partners of the Company.

The managers shall be appointed by a resolution of the general meeting of partners taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole partner, by decision of the sole partner which determines their powers, their remuneration and the duration of their mandate. The general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of partners or to the sole partner (as the case may be) fall within the competence of the board of managers.

Art. 8. Representation. The signature of the sole manager shall bind the Company. In the case of plurality of managers, the Company shall be bound at any time by the joint signature of a class A manager together with a class B manager or by the joint signature of two managers B for any engagement under an amount previously determined by the board of managers. The board of managers may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be partner(s) or manager(s) of the Company.



The board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 9. Procedure. In case of plurality of managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax or any other electronic means of communication of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

A majority of managers present in person, by proxy or by representative are a quorum, provided that there is one class A manager and one class B manager present.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax or any other electronic means of communication, another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or electronic means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Except as otherwise required by these Articles, decisions of the board are adopted by at least a simple majority of the managers present or represented and composed of at least one vote of each class of managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated in writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or fax, or by phone, teleconferencing or and other suitable telecommunication means.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman.

- **Art. 10. Liability of the managers.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company he is only responsible for the execution of his mandate.
- **Art. 11. General meetings of partners.** General meetings of partners are convened by the board of managers, failing which by partners representing more than half of the capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall specify the time and place of the meeting.

If all partners are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any partner may act at any general meeting by appointing in writing another person who need not be partner.

Resolutions at the meetings of partners are validly taken in so far as they are adopted by partners representing more than half of the share capital of the Company.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of partner(s) at a majority in number of partners representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole partner exercises alone the powers devolved to the meeting of partners by the provisions of the Law.

As a consequence thereof, the sole partner takes all decisions that exceed the powers of the board of managers.

- **Art. 12. Annual general meeting.** An annual general meeting of partners approving the annual accounts shall be held annually, at the latest within six months after the close of the accounting year at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice of the meeting.
 - Art. 13. Financial year. The Company's financial year begins on the 1st January and closes on the 31st December.
- **Art. 14. Annual accounts.** At the end of each financial year, the board of managers will draw up the annual accounts of the Company, which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities.

Each partner may inspect annual accounts at the registered office of the Company.

Art. 15. Supervision of the company. If the partners number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor (commissaire), who may or may not be partner(s).



Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of partners following appointment.

At the end of this period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of partners.

Where the thresholds of article 215 of the Law of 1989 on the commercial companies are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditor (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) amongst the members of the «Institut des réviseurs d'entreprises».

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of partners or of the sole partner (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Art. 16. Allocation of profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued capital.

The general meeting of partners may decide, at the majority vote determined by the Law, that the excess be distributed to the partners proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 17. Interim dividends. Notwithstanding the provisions of article 16 of the Articles and subject to the prior approval or ratification by the general meeting of partners, the board of managers may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts, audited by an auditor, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles. In case that at the end of the year, the distributed interim dividends exceed the realized distributable profits, adequate reimbursement to the company has to occur, pursuant to article 201 of the Law.

Art. 18. Winding-up - Liquidation. The general meeting of partners at the majority vote determined by the Law, or the sole partner (as the case may be) may decide the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) which will specify their powers and determine their remuneration

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be allocated to the partner(s) proportionally to the shares they hold.

Art. 19. General provision. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Art. 20. Transitory measures. Exceptionally the first financial year shall begin today and end on the 31st day of December 2007.

Subscription and Payment

The one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares have been subscribed by INTERNATIONAL PYR-AMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 2,000.-.

Resolutions of the sole associate

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

- 1) Is appointed as manager for an undetermined duration, MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., a company having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 9.098.
 - 2) The Company shall have its registered office at 46 A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person represented as stated hereabove, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French



version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-sept août.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., société constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 46.448, ici représentée par Monsieur Joost Mees, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis du notaire instrumentaire qu'il dresse comme suit les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme associé ou avec toute personne ou entité qui deviendrait associé de la société par la suite:

Art. 1 ^{er} . **Dénomination.** Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination TUFNELL PARK S.à r.l. (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»), et les lois du 18 septembre 1933 et 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est l'acquisition d'intérêts de propriété, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises, sous quelque forme que ce soit ainsi que la gestion de ces intérêts de propriété. La Société peut notamment acquérir par voie de souscription, achat ou échange ou par tout autre moyen toutes valeurs, actions et titres/garanties de quelque nature que ce soit en ce compris les obligations, certificats, certificats de dépôt et tous autres instruments et plus généralement tous titres/garanties, instruments financiers émis par une entité privée ou publique quelle qu'elle soit. La Société peut également participer dans la création, le développement et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut également investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et autres droits de propriété intellectuelle.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de créances et obligations et autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances négociables. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations à ses filiales, sociétés affiliées et sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut en outre gager, hypothéquer, céder ou de tout autre manière grever tout ou partie de ses actifs. La Société peut en général employer toutes techniques et utiliser tous instruments en relation avec ses investissements en vue de leur gestion optimale, incluant les techniques et instruments en vue de protéger la société contre les risques de crédit, de fluctuation des devises et des taux d'intérêts et autres risques.

La Société peut encore mener à bien toutes activités commerciales, financières ou industrielles ou toutes transactions aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés prise dans les conditions requises par les Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou des succursales (permanents ou non) au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, elle pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille mesure temporaire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance de la Société.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.



Art. 5. Capital. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 0,01 (un cent) chacune.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales. Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels à sa participation au capital social.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social réunis en assemblée générale.

Pour le surplus, les dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales s'appliqueront.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

La Société pourra procéder au rachat de ses propres parts sociales.

Un tel rachat ne pourra être décidé que par une résolution unanime de l'assemblée générale extraordinaire des associés représentant la totalité du capital souscrit de la Société.

Art. 7. Gérance. La société sera gérée par au moins un gérant. Dans le cas où plus d'un gérant serait nommé, les gérants formeront un conseil de gérance composé au moins d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Les gérants peuvent ne pas être associés.

Les gérants sont désignés par décision de l'assemblée générale des associés délibérant à la majorité simple des voix, ou le cas échéant, par décision de l'associé unique qui détermine l'étendue de leurs pouvoirs, leur rémunération et la durée de leur mandat. L'assemblée générale des associés ou le cas échéant, l'associé unique, pourra à tout moment, et ad nutum révoquer et remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou le cas échéant à l'associé unique, par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

Art. 8. Représentation. Dans le cas d'un gérant unique, la seule signature de ce gérant liera la Société. Dans le cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par la signature collective d'un gérant de classe A et un gérant de classe B ou par la signature conjointe de deux gérants de classe B pour tout engagement inférieur à un montant préalablement déterminé par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, lequel peut ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/leurs mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 9. Procédure. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisit parmi ses membres un président. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui est responsable de la rédaction du procèsverbal de réunion du conseil de gérance ou pour d'autres fins telles que spécifiées par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation de l'un d'entre eux.

Une convocation à une réunion du conseil de gérance devra être adressée à chacun des gérants avant la date fixée pour cette réunion, sauf urgence, dont la nature devra alors figurer dans le procès-verbal de réunion.

Toute convocation devra spécifier l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Convocation peut être adressée à chaque gérant oralement, par écrit, télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié.

Il peut être renoncé à la convocation par consentement écrit, par télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié de chaque gérant.

La réunion est valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Deux gérants présents en personne, par procuration ou par mandataire forment le quorum, avec au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre en même temps. Une telle participation à une réunion est réputée équivalente à une participation en personne à une réunion des gérants.

Sauf dispositions contraires des Statuts, les décisions du conseil de gérance sont adoptées par majorité simple des gérants, présents ou représentés composée au moins par une voie de chaque catégorie de gérants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.



Dans ce cas, les résolutions ou décisions sont expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication approprié.

Une résolution écrite peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président.

- **Art. 10. Responsabilité des gérants.** Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.
- **Art. 11. Assemblées générales des associés.** Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé. Toutes les convocations doivent spécifier la date et le lieu de l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit un tiers qui peut ne pas être associé.

Les résolutions ne sont valablement adoptées en assemblées générales que pour autant qu'elles soient prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi. En conséquence, l'associé unique prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du conseil de gérance.

- **Art. 12. Assemblée Générale Annuelle.** Une assemblée générale des associés se réunira annuellement pour l'approbation des comptes annuels, au plus tard dans les six mois de la clôture de l'exercice social, au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.
 - Art. 13. Exercice social. L'exercice social commence le 1 er janvier et se termine le 31 décembre.
- **Art. 14. Comptes annuels.** A la clôture de chaque exercice social, le conseil de gérance établira les comptes annuels qui contiendront l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 15. Surveillance de la société. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s), qui peut ne pas être associé.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des associés suivant sa nomination.

A l'expiration de cette période, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés.

Lorsque les seuils fixés par l'article 215 de la loi de 1989 sur les sociétés commerciales seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant par l'associé unique, parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseurs peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant de l'associé unique, qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 16. Répartition des bénéfices. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

L'assemblée générale des associés peut décider, à la majorité des voix telle que définie par la Loi, de distribuer au titre de dividendes le solde du bénéfice net entre les associés proportionnellement à leurs parts sociales, ou de l'affecter au compte report à nouveau ou à un compte de réserve spéciale.

Art. 17. Dividende intérimaire. Nonobstant les dispositions de l'article seize des Statuts, et sous réserve d'une approbation préalable ou ratification de l'assemblée générale des associés, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable, vérifiés par un réviseur d'entreprises, duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à



distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire. Pour le cas ou, à la fin de l'année, l'acompte sur dividende distribué est supérieur au bénéfice distribuable réalisé, un remboursement à dû concurrence à la société devra intervenir, conformément aux disposition de l'article 201 de la loi sur les sociétés.

Art. 18. Dissolution - Liquidation. L'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi, ou le cas échéant l'associé unique peut décider la dissolution ou la liquidation de la Société ainsi que les termes et conditions de celle-ci.

La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique, le cas échéant, qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement à leur participation.

- Art. 19. Disposition générale. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.
- Art. 20. Disposition transitoire. Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2007.

Souscription et Libération

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., prénommée, a souscrit un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 2.000,-.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Est nommée gérante pour une durée indéterminée MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., une société constituée selon les lois de Luxembourg ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy immatriculée au registre de commerce et de sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 9098.
 - 2) Le siège social de la Société est établi à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, es qualités qu'elle agit, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: J. Mees, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2007, LAC/2007/23279. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2007.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2007112737/208/408.

(070129202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.

Stevan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 85.755.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007112086/817/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2007, réf. LSO-Cl07047. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070128103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2007.

Roseman S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 85.001.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007112090/817/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2007, réf. LSO-Cl07060. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070128109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2007.

Orchape-Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 122.355.

Le bilan au 31 mars 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société de Gestion Fiduciaire

Signature

Référence de publication: 2007112678/1185/13.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2007, réf. LSO-Cl05685. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070129250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.

LS Alloys, Société Anonyme.

Siège social: L-8440 Steinfort, 71, route de Luxembourg. R.C.S. Luxembourg B 82.463.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale statutaire du 12 juin 2007

- 5. Monsieur Michel Delhove est nommé au titre de réviseur d'entreprise pour l'exercice 2007.
- 6. Les mandats d'administrateur sont renouvelés pour une période de 6 ans. Sont donc administrateurs jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de juin 2013: Monsieur Luc Mignon, Monsieur Stéphane Blaise et Monsieur Frank Shaffi. Messieurs Luc Mignon et Stéphane Blaise sont renouvelés comme administrateurs-délégués jusqu'en juin 2013.

Steinfort, le 12 juin 2007.

S. Blaise

Administrateur

Référence de publication: 2007113123/1559/17.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, réf. LSO-Cl05016. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070129402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.

Starlux International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 103.165.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007112084/817/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2007, réf. LSO-Cl07044. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070128100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2007.

Stevan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 85.755.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007112085/817/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2007, réf. LSO-Cl07045. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070128101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2007.

WSP Investment, Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 34.996.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007112093/1267/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2007, réf. LSO-Cl06310. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070128049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2007.

Spring Multiple 2007 S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 116.416.

L'an deux mille sept, le vingt-trois août.

Par-devant Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société SPRING MULTIPLE 2007 SCA société en commandite par actions holding, avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 116.416,

constituée sous la dénomination de SPRING MULTIPLE 2006 SCA, aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 27 avril 2006, publié au Mémorial C 1392 du 19 juillet 2006,

dont les statuts ont été modifiés aux termes des actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 15 mai 2007, publié au Mémorial C numéro 1491 du 18 juillet 2007,
- en date du 5 juin 2007, publié au Mémorial C numéro 1622 du 1 er août 2007 et
- en date de ce jour, non encore publié au Mémorial C.

La séance est ouverte à 14.30 heures sous la présidence de Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, demeurant à Differdange.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Sophie Henryon, employée privée, demeurant à Herserange (France).

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Claudia Rouckert, employée privée, demeurant à Ro-

Le bureau ayant été constitué, la présidente expose et prie le notaire d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:



- 1. Réduction du capital social d'un montant de EUR 30.997,50 (trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept euros et cinquante cents) pour le porter de son montant actuel de EUR 30.998,75 (trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit euros et soixante-quinze cents) à EUR 1,25 (un euro et vingt-cinq cents) par l'annulation de 24.798 (vingt-quatre mille sept cent quatre-vingt-dix-huit) Actions Ordinaires détenues par SPRING MULTIPLE SàRL.
 - 2. Modification subséquente de l'article 5 des statuts afin de refléter cette réduction de capital.
 - 3. Modification de l'article 1 er en vue de supprimer toute référence au terme «société holding».
- II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés après avoir été paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

- III. Qu'il résulte de cette liste de présence que toutes les vingt-quatre mille sept cent quatre-vingt-dix-huit (24.798) Actions Ordinaires et l'unique Action de gérant commandité, représentatives de l'intégralité du capital social de trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit euros et soixante-quinze cents (30.998,75 EUR) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.
- IV. Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance.
 - V. Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, le président met aux voix les résolutions suivantes qui ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital social d'un montant de trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept euros et cinquante cents (€ 30.997,50) pour le porter de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit euros et soixante-quinze cents (€ 30.998,75) à un euro et vingt-cinq cents (€ 1,25) par l'annulation de 24.798 Actions Ordinaires détenues par SPRING MULTIPLE SàRL

La présente réduction de capital se fait par remboursement du prédit montant de trente mille neuf cent quatre-vingtdix-sept euros et cinquante cents (€ 30.997,50) à SPRING MULTIPLE SàRL.

L'assemblée générale a pris connaissance du fait que la présente réduction de capital sera suivie ce jour même d'une augmentation de capital décidée par le Gérant Commandité de SPRING MULTIPLE 2007 S.C.A., de sorte qu'il n'échet pas de modifier l'article 5 des statuts qui reflète le capital social de la Société.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article premier (1 ^{er}) des statuts en vue de supprimer toute référence au terme «société holding».

Suite à cette décision, l'article premier (1 er) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

Art. 1 er . Il existe entre le Gérant Commandité, ceux qui sont et ceux qui deviendront propriétaires d'Actions (tel que ce terme est défini dans les présentes) une société en commandite par actions sous la dénomination de SPRING MULTIPLE 2007 S.C.A. (ci-après «la Société»).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Alfonso-Da Chao Conde, S. Henryon, C. Rouckert, F. Kesseler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 31 août 2007, Relation: EAC/2007/10437. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 7 septembre 2007.

F. Kesseler.

Référence de publication: 2007113464/219/72.

(070129708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

Engel Lux 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: NOK 9.211.020,00.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 116.056.

In the year two thousand and seven, on the twenty-first of August,



Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of ENGEL LUX 2 S.à r.l. (the Company) a société à reponsabilité limitée, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under section B, number 116.056, incorporated following a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg of April 18, 2006, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1,358, page 65,138 of July 14, 2006. The Company's articles of association (the «Articles of Association») have last been amended by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg of May 23, 2006, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 231, page 11,084.

The meeting is presided by Régis Galiotto, jurist, with professional address at Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Flora Gibert, jurist, with professional address at Luxembourg.

The Chairman requested the notary to act that:

- I.- The sole shareholder present or represented and the number of shares held by him are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxy and registered with the minutes.
- II.- As it appears from the attendance list, all the 47,236 shares (forty-seven thousand two hundred and thirty-six), representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all items of the agenda of which the sole shareholder has been beforehand informed.
 - III.- The Agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- 1.- Transfer of the registered office of the Company from 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, to 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen.
 - 2.- Amendment of Article 2 of the Articles of Association.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to transfer the registered office of the Company from 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg to 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, with effect as of August 21, 2007.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend Article 2 of the Articles of Association to read as follows:

« Art. 2. The Company has its registered office in the City of Strassen, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the city of Strassen by a resolution of the Manager (s).

Branches or other offices may be established in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that in the view of the Manager(s) extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company as its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).»

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text the English version will prevail.

Suit la version en langue française:

L'an deux mille sept, le vingt et un août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée ENGEL LUX 2 S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 116.056, constituée suivant un acte reçu le 18 avril 2006, publié au mémorial



C numéro 1,358, du 14 juillet 2006, page 65,138. Cet acte a été modifié pour la dernière fois le 23 mai 2006 suivant un acte du notaire Joseph Elvinger, publié au Mémorial C numéro 231, page 11,084.

L'assemblée est présidée par Régis Galiotto, juriste, avec l'adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Flora Gibert, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

- l.- L'actionnaire unique présent ou représenté et le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.
- II.- Ainsi qu'il résulte de ladite liste de présence, toutes les 47,236 (quarante sept mille deux cent trente six) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'actionnaire a été préalablement informé.
 - III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Transfert du siège social du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen;
- 2.- Modification de l'article 2 des statuts coordonnés.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, avec effet au 21 août 2007.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« Art. 2. Le siège social est établi dans la ville de Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré dans tout autre endroit de la ville de Strassen par une résolution du ou des Gérant (s).

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par une décision du ou des Gérant(s).

Au cas où le ou les Gérant(s) estimerai(en)t que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, le siège social pourra être temporairement transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par les lois luxembourgeoises. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le ou les Gérant(s).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont le procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute:

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. Galiotto, F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2007, Relation: LAC/2007/23565. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007113439/211/108.

(070129685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

Promod Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 51.044.

Le bilan au 28 février 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007113488/507/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2007, réf. LSO-Cl08172. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070129475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

Unité Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf. R.C.S. Luxembourg B 107.688.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007113489/799/13.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2007, réf. LSO-Cl08178. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070129481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

WM Bech (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 8.084.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 118.445.

Les comptes annuels pour la période du 21 juillet 2006 (date de constitution) au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007113487/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2007, réf. LSO-Cl00178. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070129560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

Poles Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 109.062.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2007.

Pour POLES HOLDING SA

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007113484/1021/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2007, réf. LSO-Cl03502. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070129553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

Alternative Real Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 121.772.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



ALTERNATIVE REAL INVESTMENTS S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007113492/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-Cl07519. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070129493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

Kid International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 109.853.

In the year two thousand seven, on the twenty-second of August.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of KID INTERNATIONAL, S.à r.l., (here after the «Company»), a «société à responsabilité limitée», having its registered office at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, incorporated by deed enacted on July 20, 2005, inscribed in the Trade Register of Luxembourg under the number RCS B 109.853. The articles of association have been amended for the last time by deed enacted on July 26, 2005.

The meeting is presided by Mrs. Sévrine Silvestro, «avocat à la Cour», residing in L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Flora Gibert, residing in Luxembourg.

The chairman requests the notary to record that:

- I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.
- II.- As appears from the attendance list, all the shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.
 - III.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- 1.- Increase of the corporate capital by an amount of 300,000.- EUR (three hundred thousand euros) so as to raise it from its present amount of 560,325.- EUR (five hundred sixty thousand and three hundred twenty-five Euros) to 860,325.- EUR (eight hundred sixty thousand and three hundred twenty-five Euros) by the issue of 12,000 (twelve thousand) new shares having a par value of 25,- EUR (twenty-five euros) each, by contribution in cash.- Subscription and payment of the new shares.
 - 2.- Subsequent amendment of Article 8.1 of the Articles of Association.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to increase the corporate capital by an amount of 300,000.- EUR (three hundred thousand euros) so as to raise it from its present amount of 560,325.- EUR (five hundred sixty thousand and three hundred twenty-five Euros) to 860,325.- EUR (eight hundred sixty thousand and three hundred twenty-five Euros) by the issue of 12,000 (twelve thousand) new shares having a par value of 25,- EUR (twenty-five euros) each, by contribution in cash.

The meeting decides to admit to the subscription of 12,000 (twelve thousand) new shares:

INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED with registered office at 30-32 New Street, St. Helier, Jersey, Channel Island JE2 3RA, acting in its capacity as general partner of INDUSTRI KAPITAL 2004 GP, L.P., as general partner of INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIPS I-IV, all Limited Partnerships governed by the Law of England and Wales, as follows:

	Increase
	Shares
INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP I	2,982.00
INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP II	3,601.00
INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP III	3,291.00
INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP IV	2,126.00
Total IK2004 LP's	12,000.00

Intervention - Subscription - Payment



Here represented by Mrs. Sévrine Silvestro, «avocat à la Cour», residing in L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, by virtue of a proxy;

Declared to subscribe to the new shares and to have them fully paid up by payment in cash, as follows:

	Increase	Increase
	Nominal	Shares
	EUR	
INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP I	74,550.00	2,982.00
INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP II	90,025,00	3,601.00
INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP III	82,275.00	3,291.00
INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP IV	53,150.00	2,126.00
Total IK2004 LP's	300,000.00	12,000.00

so that from now on the Company has at its free and entire disposal the amount of 300,000.- EUR (three hundred thousand euros), as was certified to the undersigned notary.

Second resolution

Subsequently to these resolutions, the meeting decides to amend Article 8.1 first paragraph of the Articles of Association in order to give it the following content

«Art.8.1 .The Company's capital is set at 860,325. - EUR (eight hundred sixty thousand and three hundred twenty-five Euros), represented by 34,413 (thirty-four thousand four hundred thirteen) shares of 25.- EUR (twenty-five euros) each.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately five thousand euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the appearing person, the mandatory signed with us, the notary, the present original deed. The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-deux août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée KID INTERNATIONAL, S.à r.l., ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, constituée suivant acte reçu le 20 juillet 2005, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro RCS B 109.853. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu le 26 juillet 2005.

L'assemblée est présidée par Maître Sévrine Silvestro, avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Flora Gibert, demeurant à Luxembourg.

La présidente prie le notaire d'acter que:

- l.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.
- II.- Il appert de la liste de présence que les toutes les parts, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.
 - III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de 300.000,- EUR (trois cent mille euros), pour le porter de son montant actuel de 560.325,- EUR (cinq cent soixante mille trois cent vingt-cinq euros) à 860.325,- EUR (huit cent soixante mille trois cent vingt-cinq euros) par l'émission de 12,000 (douze mille) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq euros) chacune, par apport en numéraire.- Souscription et paiement des nouvelles parts sociales.
 - 2.- Modification subséquente de l'article 8.1 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:



Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de 300.000,- EUR (trois cent mille euros), pour le porter de son montant actuel de 560.325,- EUR (cinq cent soixante mille trois cent vingt-cinq euros) à 860.325,- EUR (huit cent soixante mille trois cent vingt-cinq euros) par l'émission de 12.000 (douze mille) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq euros) chacune, par apport en numéraire.

L'assemblée décide d'admettre à la souscription des 12.000 (douze mille) nouvelles parts sociales:

INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED, avec siège social à 30-32 New Street, St. Helier, Jersey, Channel Island JE2 3RA, agissant comme «General Partner» pour INDUSTRI KAPITAL 2004 GP, L.P., elle-même «General Partner» pour INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP I-IV, ces derniers étant tous des «Limited Partnerships» régis par le droit anglais, comme suit:

	parts sociales
INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP I	2.982,00
INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP II	3.601,00
INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP III	3.291,00
INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP IV	2.126,00
Total IK2004 LP's	12.000.00

Intervention - Souscription - Paiement

INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED, prénommée,

Représentée par Maître Sévrine Silvestro, avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, suivant une procuration, a déclaré souscrire 12.000 (douze mille) nouvelles parts sociales, qui sont libérées intégralement en numéraire comme suit:

	EUR P	arts sociales
INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP I	74.550,00	2.982,00
INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP II	90.025,00	3.601,00
INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP III	82.275,00	3.291,00
INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP IV	53.150,00	2.126,00
Total IK2004 LP's	300.000,00	12.000,00

de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de 300.000,- EUR (trois cent mille euros), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Cinquième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 8.1 premier alinéa des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.1.** Le capital social est fixé à 860.325,- EUR (huit cent soixante mille trois cent vingt-cinq euros), représenté par 34.413 (trente-quatre mille quatre cent treize) parts sociales de 25,- EUR (vingt-cinq euros) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de cinq mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: S. Silvestro, F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2007. Relation: LAC/2007/23866. — Reçu 3.000 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Luxembourg, le 4 septembre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007113433/211/148.

(070129680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

Prime Oil Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 57.961.

Le bilan au 30 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Luxembourg, le 26 septembre 2007.

LUCOS COMPANY SERVICES S.A.

Signature

Référence de publication: 2007113493/1656/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2007, réf. LSO-Cl07005. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070130157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

Cathare Wines S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl. R.C.S. Luxembourg B 96.995.

En date du 7 septembre 2007, l'Assemblée Générale de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Stéphane Best en tant que commissaire aux comptes de la Société avec effet au 25 juillet 2007;
- d'accepter la démission de Monsieur Robert Eden en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 7 septembre 2007;
 - de nommer:

Madame Ulla Bartsich-Parker, née le 5 avril 1971 à New York, USA, résidant au 4, East 66th Street, NY 10021 New York, USA, en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet au 7 septembre 2007 et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2013;

Compagnie Luxembourgeoise d'Expertise et de Révision Comptable (CLERC), une société constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 1, rue Pletzer, L-8080 Bertrange, Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg, sous le numéro B 92.376, en tant que nouveau commissaire aux comptes de la Société avec effet au 25 juillet 2007 et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2013.

Depuis cette date, le Conseil d'Administration de la Société est composé des personnes suivantes:

- Monsieur George Parker
- Monsieur Kevin Parker
- Madame Ulla Bartsich-Parker

Depuis le 25 juillet 2007, la fonction de commissaire aux comptes est occupée par Compagnie Luxembourgeoise d'Expertise et de Révision Comptable (CLERC).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2007.

CATHARE WINES S.A.

Signature

Référence de publication: 2007113515/250/34.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2007, réf. LSO-Cl06475. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070129803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

Teksid Aluminum Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 93.266.

En date du 31 août 2007, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

- d'accepter la démission de Monsieur Joachim Volker Hirsch en tant que gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat.

Depuis cette date, le Conseil de gérance de la Société est composé des personnes suivantes:

- Monsieur Gilles Jacquet
- Monsieur Jon Smith

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 12 septembre 2007.

TEKSID ALUMINIUM LUXEMBOURG S.A R.L.

Signature

Référence de publication: 2007113514/250/20.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2007, réf. LSO-Cl06479. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070129797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

Ideal Standard International Holding, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 131.260.

En date du 20 juillet 2007, l'Associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Steven Barnes en tant que gérant de la Société avec effet immédiat;
- de nommer:

Monsieur Michael Goss, né le 29 décembre 1959 à Great Bend, USA, résidant au 3 Compo Parkway, CT 06880 Westport, USA, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Depuis cette date, le Conseil de gérance de la Société est composé des personnes suivantes:

- Madame Alibhe Jennings
- Monsieur Sean Doherty
- Monsieur Michael Goss

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2007.

IDEAL STANDARD INTERNATIONAL HOLDING

Signature

Référence de publication: 2007113516/250/23.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2007, réf. LSO-Cl06466. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070129811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

WP I Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.026.525,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 119.293.

En date du 10 septembre 2007, l'Associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Guy Harles en tant que gérant de classe B de la Société avec effet au 10 septembre 2007:
 - de nommer:

Madame Ute Bräuer, née le 1 ^{er} décembre 1956 à Oberhausen, Allemagne, ayant comme siège social: 14, rue Erasme, L-2010 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de classe B de la Société avec effet au 10 septembre 2007 et ce pour une durée indéterminée.

Depuis cette date, le Conseil de gérance de la Société est composé des personnes suivantes:

- Monsieur Michel Raffoul
- Madame Tara Kerley
- Monsieur Timothy Joseph Curt
- Madame Ute Bräuer

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 11 septembre 2007. WP I INVESTMENTS S.À R.L. Signature

Référence de publication: 2007113518/250/25.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2007, réf. LSO-Cl06462. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070129818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

Grainger Luxembourg Germany (No.3) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 568.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 112.072.

In the year two thousand and seven, on the third of September.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary public, residing in Luxembourg.

There appeared:

GRAINGER LUXEMBOURG GERMANY HOLDINGS S.à r.l., a private limited liability company, incorporated under the law of the Grand Duchy of Luxembourg, whose registered office is at 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register, section B, under number 112.062,

here represented by Mr. Régis Galiotto, employee, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy established on August 31st, 2007; and

GRAINGER LUXEMBOURG GERMANY (No.5) S.à r.l., a private limited liability company incorporated under the law of the Grand Duchy of Luxembourg, whose registered office is at 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand Duchy of Luxembourg and is registered with the Luxembourg Trade and Company Register, section B, under number 113.798,

here represented by Mr. Régis Galiotto, employee, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy established on August 31st, 2007.

The said proxies, signed ne varietur by the proxyholder of the parties appearing and the undersigned notary public, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, through their proxyholder, have requested the undersigned notary public to state that:

I. The appearing parties are the shareholders of the private limited liability company established in Luxembourg under the name of GRAINGER LUXEMBOURG GERMANY (No.3) S.à r.l., a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, whose registered office is at 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand Duchy of Luxembourg and is registered with the Luxembourg Trade and Company Register, section B, under number 112.072 incorporated by a deed of the undersigned notary public, dated October 11th, 2005, published in the Mémorial C, N° 394, page 18887, Recueil Spécial des Sociétés et Associations on February 22nd, 2006 and which articles of association have been amended on December 22nd, 2005, published in the Mémorial C, N° 846, page 40572, Recueil Spécial des Sociétés et Associations on April 27th, 2006.

II. The Company's share capital is set at one hundred eighty one thousand Euro (EUR 181,000.-) represented by seven thousand two hundred forty (7,240) shares with a par value of twenty five Euro (EUR 25.-) each.

The shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

The shareholders resolved to increase the share capital of the Company by three hundred eighty seven thousand five hundred Euro (EUR 387,500.-) to raise it from its present amount of one hundred eighty-one thousand Euro (EUR 181,000.-) to five hundred sixty-eight thousand five hundred Euro (EUR 568,500.-) by creation and issuance of fifteen thousand five hundred (15,500) new shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, and an aggregate par value amounting to three hundred eighty seven thousand five hundred Euro (EUR 387,500.-), having the same rights and obligations as the existing shares, such shares to be fully paid up in par value together with a share premium of three hundred eighty-seven thousand seven hundred Euro (EUR 387,700.-).

Second resolution

Intervention - Subscription - Payment

GRAINGER LUXEMBOURG GERMANY HOLDINGS S.à r.l., aforementioned, through its proxyholder, declared to subscribe to one thousand five hundred fifty (1,550) of newly issued shares of the Company with a par value of twenty



five Euro (EUR 25) and fully pay them up in the amount of thirty eight thousand seven hundred fifty Euro (EUR 38,750) together with the share premium of thirty eight thousand seven hundred seventy Euro (EUR 38,770)

and

GRAINGER LUXEMBOURG GERMANY (No.5) S.à r.l., aforementioned, through its proxyholder, declared to subscribe to thirteen thousand nine hundred fifty (13,950) of newly issued shares of the Company with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) and fully pay them up in the amount of three hundred forty eight thousand seven hundred fifty Euro (EUR 348,750.-) together with the share premium of three hundred forty eight thousand nine hundred thirty Euro (EUR 348,930.-).

Together by contribution in cash, so that the total amount of seven hundred seventy-five thousand two hundred Euro (EUR 775,200.-) is at the disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

by contribution in cash, so that the total amount of seventy seven thousand five hundred twenty Euro (EUR 77,520.-) is at the disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Third resolution

Pursuant to the above increase of share capital, Article 6 of the articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

« Art. 6. The share capital is set at five hundred sixty eight thousand five hundred Euro (EUR 568,500.-) represented by twenty-two thousand seven hundred forty (22,740) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, entirely paid in.»

Costs & Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the present deed are estimated without prejudice at approximately 10,000.- Euros.

There being no further business, the meeting was adjourned.

The undersigned notary public who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, who is known to the undersigned notary public by his last and first name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary public, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le trois septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

GRAINGER LUXEMBOURG GERMANY HOLDINGS S.à r.l., société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 112.062 (la «Société »)

ici représentée par M. Régis Galiotto, employé, avec adresse professionnelle au 15, Côte d'Eich, L-1450, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 31 août 2007; et

GRAINGER LUXEMBOURG GERMANY (No.5) S.à r.l., société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 113.798 (la «Société »)

ici représentée par M. Régis Galiotto, employé, avec adresse professionnelle au 15, Côte d'Eich, L-1450, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 31 août 2007.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les comparantes sont les associées de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de GRAINGER LUXEMBOURG GERMANY (No.3) S.à r.l., société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 112.072 constituée par acte notarié, en date du 11 octobre 2005, publié au Mémorial C, N° 394, page 18887, Recueil Spécial des Sociétés et



Associations le 22 février 2006 et dont les statuts ont été modifiés en date du 22 décembre 2005, publié au Mémorial C, N° 846, page 40572, Recueil Spécial des Sociétés et Associations le 27 avril 2006.

II. Le capital social de la Société est fixé à cent quatre-vingt-un mille euros (EUR 181.000,-) représenté par sept mille deux cent quarante (7.240) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Les associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de trois cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 387.500,-) pour le porter de son montant actuel de cent quatre-vingt-un mille euros (EUR 181.000,-) à cinq cent soixante-huit mille cinq cents euros (EUR 568.500,-) par la création et l'émission de quinze mille cinq cents (15.500) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, et d'une valeur nominale totale de trois cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 387.500,-), ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, lesquelles parts sociales devant être libérées intégralement, à émettre avec une prime d'émission de trois cent quatre-vingt-sept mille sept cents euros (EUR 387.700,-).

Deuxième résolution

Intervention - Souscription - Libération

GRAINGER LUXEMBOURG GERMANY HOLDINGS S.à r.l., précitée, par son mandataire, déclare souscrire à mille cinq cent cinquante (1.550) nouvelles parts sociales de la Société, d'une valeur nominale unitaire de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, et les libérer intégralement au montant de trente-huit mille sept cent cinquante euros (EUR 38.750,-) avec la prime d'émission de trente-huit mille sept cent soixante-dix euros (EUR 38.770,-)

et

GRAINGER LUXEMBOURG GERMANY (No.5) S.à r.l., précitée, par son mandataire, déclare souscrire à treize mille neuf cent cinquante (13.950) nouvelles parts sociales de la Société, d'une valeur nominale unitaire de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, et les libérer intégralement au montant trois cent quarante-huit mille sept cent cinquante euros (EUR 348.750,-) avec la prime d'émission de trois cent quarante-huit mille neuf cent trente euros (EUR 348.930,-) ensemble par apport en espèces de sorte que le montant total de sept cent soixante-quinze mille deux cents euros (EUR 775.200,-) est à la disposition de la société comme l'atteste expressément le notaire instrumentaire.

Troisième résolution

Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 6 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à cinq cent soixante-huit mille cinq cents euros (EUR 568.500,-) représenté par vingt-deux mille sept cent quarante (22.740) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, entièrement libérées.»

Frais & Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de 10.000,- euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état civil et résidence, il a signé ensemble avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2007. Relation: LAC/2007/25089. — Reçu 7.752 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007113427/211/154.

(070130130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

Maifren Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 71.618.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007113490/799/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2007, réf. LSO-Cl08176. - Reçu 38 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070129482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

Cordalia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey. R.C.S. Luxembourg B 86.741.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CORDALIA S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007113491/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-Cl07541. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070129490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

Fremato Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8287 Kehlen, Zoning Industriel.

R.C.S. Luxembourg B 105.329.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2007.

LUCOS COMPANY SERVICES S.A.

Signature

Référence de publication: 2007113494/1656/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2007, réf. LSO-Cl06960. - Reçu 40 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070130159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

Intels Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5335 Moutfort, 17, Gappenhiehl.

R.C.S. Luxembourg B 89.700.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires réunie en date du 6 août 2007

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de renouveler le mandat du commissaire aux comptes, la société à responsabilité limitée FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING S.à r.l, réviseur d'entreprises, établie à L-2016 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 39.261, jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires appelée à statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2007.

Signataire

Le mandataire

Référence de publication: 2007113132/280/19.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2007, réf. LSO-CH08431. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070129392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck